



Compteurs elec et eau commun à 2 maisons

Par al3460

Bonjour. Le propriétaire de 2 maisons dont les compteurs sont communs aux 2 s aprete à me vendre la maison qui habrite les 2 compteurs. L autre est également à vendre. Il faudra donc que le nouveau propriétaire de la seconde maison fasse le nécessaire pour installer des nouveaux compteurs eau et électricité. S il tarde à faire le nécessaire, qu est ce qu il se passe? Peut il me demander une participation? Cordialement.

Par janus2

Bonjour,
Il serait préférable d'exiger que ces travaux soient faits par le vendeur avant de signer la vente...

Par al3460

Merci. C est ce que je lui ai demandé au départ, mais quand il s est aperçu que cela lui coûterait 5000?, il préfère laisser cela au futur acquéreur.

Par janus2

Le problème, c'est que les biens ne sont pas vendables en l'état, il faudrait être bien "gentil" pour accepter...

Par al3460

Merci pour cette réponse. Je pense que le mieux, c est d en parler au notaire avant de signer le compromis. Qu en pensez vous?